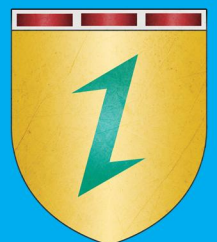
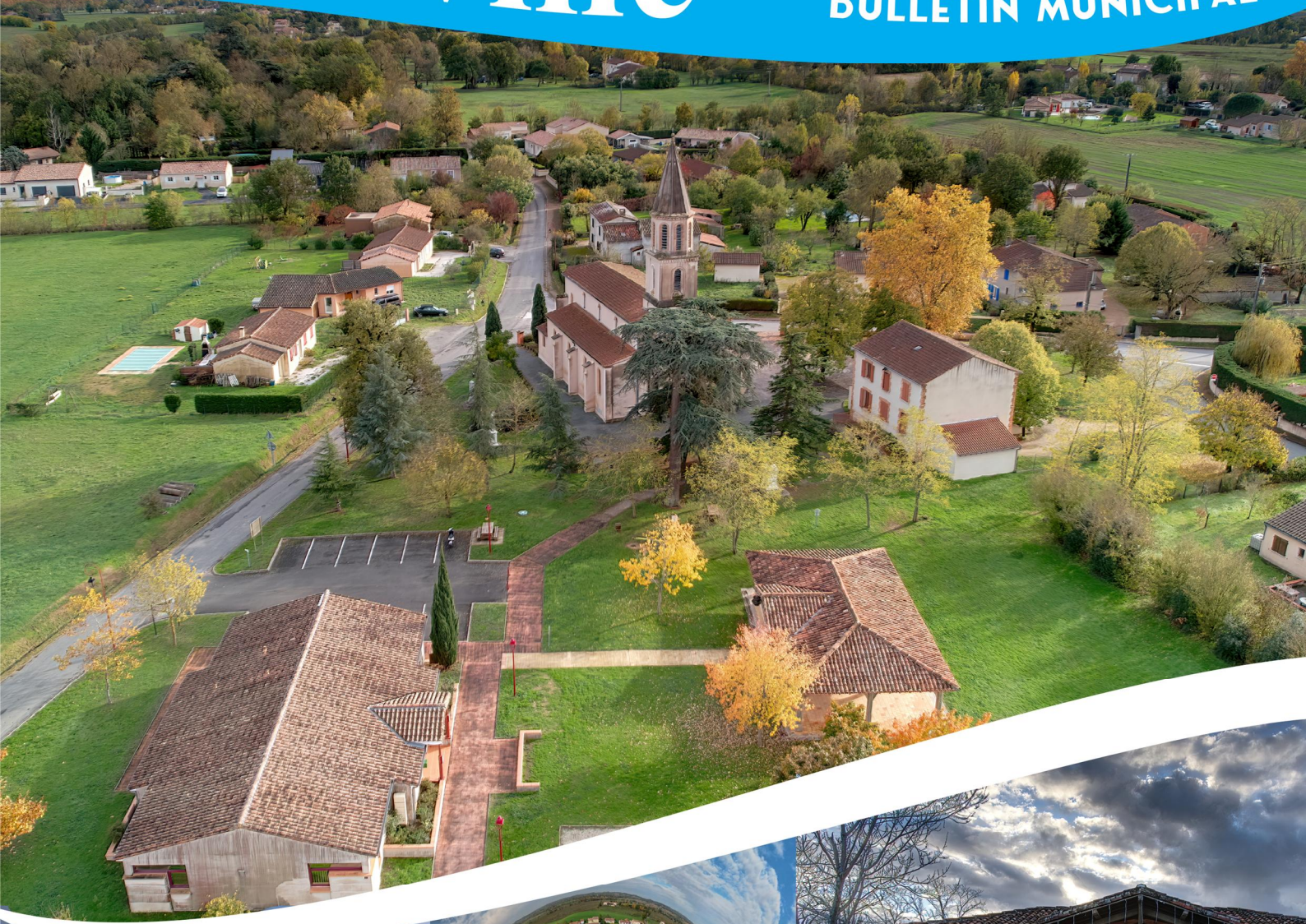


2023

Palleville

BULLETIN MUNICIPAL



La France a enregistré de 2020 à 2023 plus de 1300 démissions de maires : un record. C'est 2 à 3 fois plus que lors des mandatures précédentes.

Le département du Tarn n'échappe pas à cette tendance ni notre communauté de communes avec la démission de la maire du Falga il y a quelques semaines.

Les raisons de cette désaffection sont connues : des règles administratives de plus en plus nombreuses et complexes, la judiciarisation de la fonction, des administrés plus consommateurs que citoyens. A cela, s'est ajoutée toute une série de transferts de compétences vers les communautés de communes.

En 2026, les communes perdront l'eau et l'assainissement collectif.

Et puis il y a la montée de l'insécurité dont sont victimes les élus. J'ai une pensée particulière pour le maire de Saint Brévin en Loire Atlantique dont la maison a été incendiée. Il a, après avoir démissionné, quitté sa commune où il était médecin.

L' élu local devient de plus en plus le réceptacle des inquiétudes voire des colères des citoyens.

Et pourtant, on ne dira jamais assez l'importance de l'échelon communal qui est un des fondements de notre République et de notre démocratie. Il y a ceux qui pensent qu'il y a trop de communes : 35000. Ce sont 35 000 lieux de démocratie de proximité. Mais cela représente aussi 550 000 élus dont 90% de bénévoles qui se consacrent à la chose publique.

Face à nos sociétés de plus en plus numérisées, dématérialisées, abstraites, le village reste l'échelon du concret et de l'humain.

C'est dans ce contexte, plutôt anxiogène, que je vous souhaite une année 2024 paisible et sereine.



Bulletin édité par la municipalité de Palleville en décembre 2023

Directeur de publication: Michel HUGONNET

Comité de rédaction: Conseil Municipal de Palleville

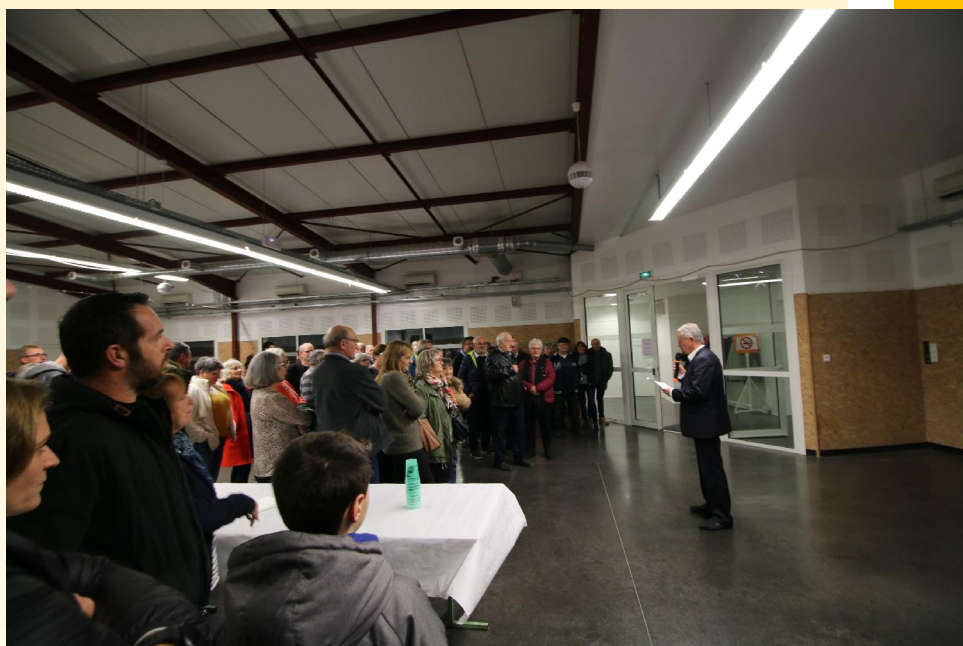
Crédits photos et articles: Mairie, Associations, Organismes publics, Philippe Costes, Catsview 360

Réalisation: Vanina CATSELIDES

Premier vœux du Conseil Municipal depuis les élections de mars 2020

Moment important pour les élus de la commune puisque c'étaient les premiers vœux de l'équipe municipale à la population depuis les élections de 2020.

En effet, la pandémie et les règles sanitaires avaient empêché leur tenue en 2021 et 2022. Tout le monde s'est réjoui de ce retour à la normalité.



JANVIER

Visite du sénateur Philippe FOLLIOU

Le sénateur Folliot est un des rares parlementaires français à s'être rendu sur la ligne de front au Donbass en Ukraine. Spécialiste des relations internationales et de défense, il nous a livré son sentiment sur ce conflit et les menaces qu'il fait peser sur l'Europe et sur la France.

Nos discussions ont surtout porté sur les problèmes des communes rurales : déserts médicaux, statut des secrétaires de mairie, le ZAN (zéro artificialisation nette). Transfert de la compétence assainissement collectif aux intercommunalités.

Les sénateurs sont des parlementaires. Leur rôle principal est de voter la loi. Ils contrôlent aussi l'action du Gouvernement. Contrairement aux députés, les sénateurs ne peuvent pas remettre en cause la responsabilité du Gouvernement. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour six ans.



Salon du bien-être

Le premier salon du bien-être s'est tenu le 26 Février à la Maison des Associations. Organisé par Chris Events, il a réuni une quinzaine d'exposants et a rencontré un franc succès.



Signature du plan local de santé

A l'initiative de Jérôme GARCIA, une commission intercommunale santé a vu le jour en 2022. La commission a d'abord réalisé un état des lieux sur les données de santé du territoire, les attentes des populations et des acteurs de la santé.

L'étude démographique montre un vieillissement de la population. En effet, 40% de la population a plus de 60 ans, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale. Non seulement la densité de médecins diminue, mais 5 généralistes du territoire ont plus de 60 ans.

C'est dans ce contexte que la communauté de communes Revel Sorèze Lauragais et l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont signé un contrat local de santé pour réduire les inégalités de l'accès aux soins sur le territoire de l'intercommunalité. Ce contrat permettra de développer les actions coordonnées sur les 28 communes de l'intercommunalité, mettant en lien tous les soignants libéraux, le centre hospitalier de Revel et tous les acteurs associatifs et institutionnels de la santé. Un poste de coordinateur de santé sera pris en charge pour 50% par l'ARS et pour 50% par la communauté de communes afin de favoriser l'attractivité médicale, de faciliter le maintien à domicile des personnes fragiles et de développer les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Madame Concepción Sichi a été recrutée à la fin de l'été à ce poste et a pris ses fonctions au mois d'Octobre.



Signature de la convention par
Laurent HOURQUET Président de la
communauté de communes et par le Prési-
dent de l'ARS



LES Travaux au cimetière continuent

En 2020, le Conseil Municipal avait fait le choix de l'engazonnement des allées principales, l'utilisation de pesticides étant interdit.

Un récupérateur pour les déchets verts a , par la suite ,été installé.

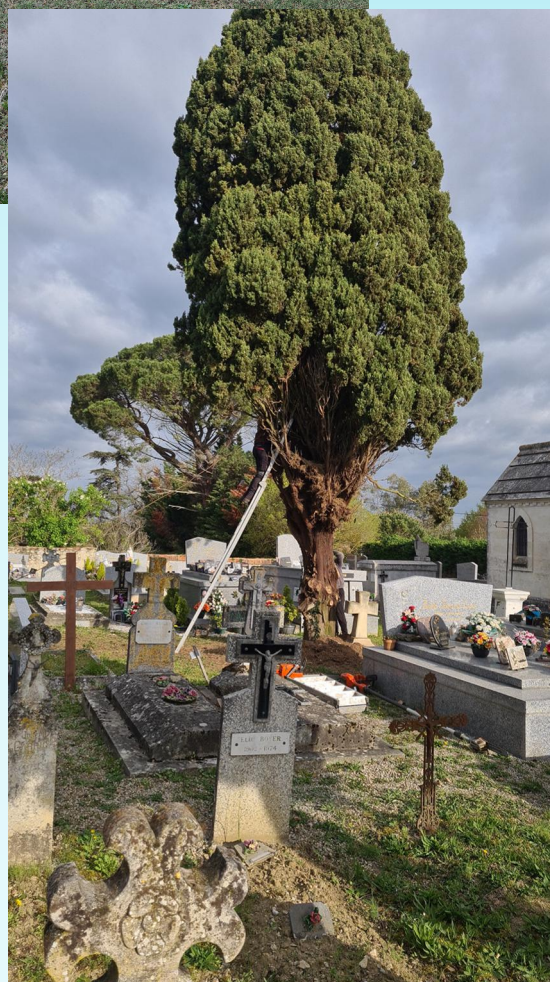
En 2022, le vieux mur de séparation a été restauré et un aménagement paysager a été réalisé.

Cette année, l'entreprise JPC Espaces Verts de Puylaurens est intervenue au cimetière pour abattre un cyprès dont les racines avaient endommagé plusieurs pierres tombales qui ont pu être ainsi restaurées.

AVRIL



Après



Avant

INAUGURATION DES nouveaux VITRAUX DE L'Église DE PALLEVILLE

En 2020, le diagnostic sur les vitraux de l'église de Palleville était sans appel. Ils menaçaient de s'effondrer les uns après les autres. Leur restauration devenait impérative pour des raisons de sécurité mais aussi de sauvegarde du patrimoine.

Un marché public a été lancé et c'est l'entreprise toulousaine Léocadie Lehagre qui a été choisie pour un montant de 47 000€. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2021, la seconde au début de l'année 2023.

Le 12 Mai, nous avons eu le plaisir d'inaugurer les 17 vitraux de notre église en présence de Monsieur le curé, de Madame Léocadie et de Monsieur Cèbe qui représentait la Fondation du Patrimoine. Rien n'aurait été possible sans le soutien de la Fondation.

Tous les donateurs avaient été invités pour les remercier de leur générosité et de leur participation qui dépasse les 6 000€.

L'état et la région Occitanie ont aussi subventionné ce projet, l'ensemble des aides a permis de financer 70% du coût de la restauration

MAI



Hommage à Juliette Costes Rey, Antonin Costes et Pauline Costes « Justes des Nations » le 10 Juin par la commune de Puginier dans l'Aude

Dans le bulletin municipal de l'an dernier, nous vous avons raconté l'histoire de Juliette Costes Rey et de ses parents Antonin et Pauline Costes. Parce qu'ils avaient sauvé, pendant la guerre, deux enfants juifs, Nicole et Philippe Lévy, tous les trois ont reçu le 27 Janvier 1986 le titre de Justes des Nations.

Le 10 Juin 2023, la commune de Puginier dans l'Aude a inauguré une plaque du souvenir en présence des diverses autorités locales civiles et militaires. Philippe Lévy, qui vit aujourd'hui en Israël, n'a malheureusement pu être présent à la cérémonie. Madame Valérie Graffeuille Roudet, maire de Villefranche de Lauragais, arrière-petite-fille de Pauline et Antonin Costes, a rendu un vibrant hommage à sa famille dont nous retiendrons la dernière phrase :

A nous le souvenir, à eux l'immortalité



Soirée Brassens

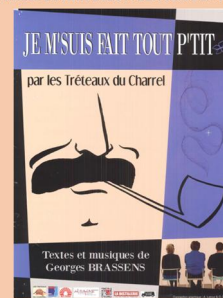
« Je me suis fait tout p'tit »

Les Tréteaux du Charrel nous ont offert un spectacle, à la fois, poétique et musical sous la halle de Palleville. C'était la 115^e représentation de cet hommage à Georges Brassens pour la pianiste Martine Alène, et pour le comédien, Jean Duvert.

Le public nombreux a été particulièrement ému à la lecture du texte, spécialement écrit pour cette soirée, par Marc Galindo. Des spectateurs n'ont pas hésité à monter sur scène pour chanter les chansons du poète sétois. Ce spectacle, qui a été sélectionné pour le festival international de Mont-Laurier au Québec, a obtenu le prix spécial d'interprétation au festival de création contemporaine de Villefranche sur Saône.

PALLEVILLE

SAMEDI 24 JUIN 2023 A 21H SOUS LA HALLE



REPAS DES VOISINS

Organisé par le club des aînés

Nous avons organisé le repas des voisins et amis le 24 juin 2023.

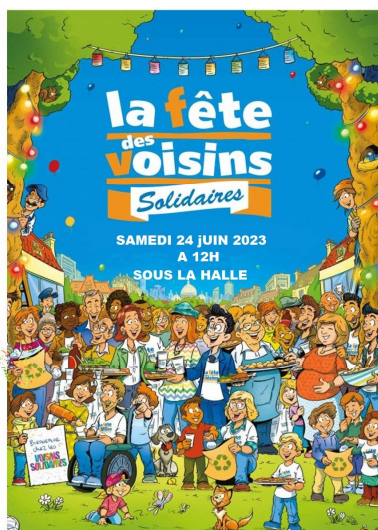
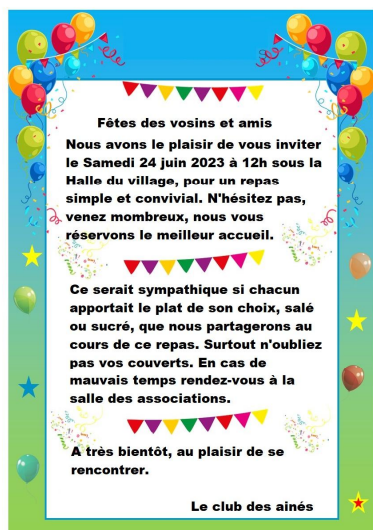
Nombreux étaient les habitants venus accompagnés de leurs enfants, tous heureux de se retrouver dans une joyeuse ambiance.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce moment de rencontre amicale.

Nous rappelons que le club des Aînés est ouvert tous les mardis après-midi de 14h30 à 17h dans la salle des associations (près de la mairie) vous serez accueillis chaleureusement.

Bonne fin d'année à tous.

Le club des aînés



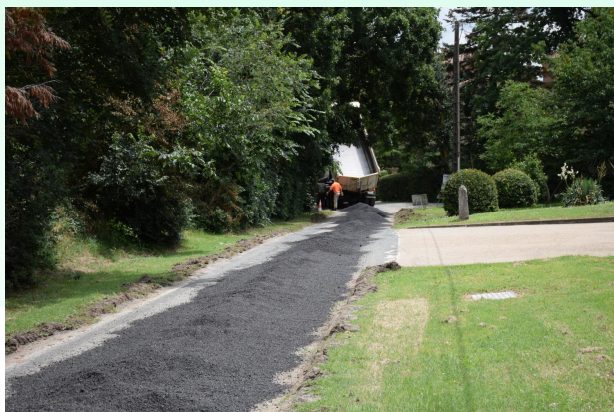
VOIRIE chemin de las Combes



Depuis la fin de l'année 2022, la communauté de communes a transféré la compétence voirie aux communes.

En Juillet 2023, le chemin de las Combes a été entièrement refait pour un montant de près de 20 000€.

Le département participe au financement des travaux à hauteur de 45%.
Du point à temps (réparation ponctuelle de la chaussée) a été réalisé sur les chemins du Griffoul et d'en Férreol, ainsi que sur la route de Poudis.



JUILLET

Equi'Terra 81



Le Président du Conseil Départemental du Tarn, Christophe Ramond, est venu visiter l'entreprise Equi'Terra 81 située sur notre commune au Griffoul. Il a été accueilli par Caroline Font qui a créé cette structure en 2021.

L'équithérapie, comme son nom l'indique, est une thérapie par le cheval destinée aux personnes ayant besoin d'être accompagnées sur le plan psychique et corporel. L'équithérapie est accessible à tous les publics, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées. Elle s'adresse aux personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, qui souffrent de handicaps ou qui connaissent des troubles du comportement.

Le public accueilli ce jour-là était composé de personnes âgées encadrées par le SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) de Puylaurens.



Les peupliers de l'école

La sécheresse et la canicule de l'année dernière ont eu raison de deux peupliers qu'il a fallu abattre. Nous en avons profité pour élaguer les trois autres.



CINÉMA SOUS LA HALLE

Cinécyclo est une association qui utilise un dispositif ingénieux qui permet d'organiser une séance de cinéma entièrement alimentée par l'énergie fournie par un cycliste.

Chaque spectateur est invité à pédaler pour produire l'électricité nécessaire à la projection. Cinécyclo recrée ainsi

la magie d'une séance de cinéma traditionnelle. Le public est ainsi impliqué pendant un moment de partage et de convivialité. Les projections sont aussi des supports de sensibilisation autour d'enjeux environnementaux et sociétaux.

C'est une démarche originale mêlant sobriété, mobilité douce et technologie avec l'ambition de créer du lien et d'amener du sens.

Un grand merci à Lucille et Elise les deux animatrices de Cinécyclo.



REPAS GAULOIS ORGANISE PAR LA SOCIETE DE CHASSE

Pour cette saison de chasse 2022/2023 , le nombre de chasseurs est de 14 permis. Cette année le repas annuel à bien eu lieu, 90 personnes ont participé à notre repas gaulois très apprécié.

Pour rappel, une Arrêté Municipal du 23 Mai 2016 régit les animaux en divagation, il est toujours d'actualité, il y a toujours trop de chiens et de chats en divagation de jour comme de nuit mais beaucoup la nuit notamment pour les chats.

Des renards ont été piégés, notamment dans le Parc de De Poitevin et l'ancienne voie ferrée. Nous vous conseillons de faire attention à vos animaux domestiques, notamment les animaux en divagation, certains points d'eau peuvent être souillés, encore cette année, certains renards étaient porteurs de la Galle. La maladie se transmet d'animal à animal et aussi de l'animal à l'homme.

Du 01 Décembre 2022 au 30 Novembre 2023, 37 ragondins ont été pris au piège. C'est une campagne de piégeage qui est réalisé à l'année, le ragondin est un animal classé nuisible et qui fait beaucoup de dégâts sur les récoltes, les berges des ruisseaux et de la station d'épuration. Nous vous remercions de ne pas toucher aux cages de piégeage.

Nous tenons à remercier également, tous les propriétaires terriens qui nous donnent le droit de chasse.

La Société de Chasse et Loisirs vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024.



SEPTEMBRE

Fête DU VILLAGE

Cette année encore, la fête aura eu un grand succès. Nous tenions à remercier tous les Pallevillois pour leur accueil chaleureux lors de notre passage lors de la vente du traditionnel gâteau.

Nous remercions également tous les prestataires, les musiciens ainsi que tous les bénévoles du comité d'avoir œuvré pour que cette manifestation se passe dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, et vous souhaitons une bonne année 2024 et de bonnes fêtes.

Le comité des fêtes



Aux sources du Canal du Midi

La communauté de communes Lauragais, Revel, Sorézois est née en 2001. Elle a succédé au district Lauragais, Revel, Montagne Noire. Les élus communautaires ont choisi un nouveau logo et un nouveau nom. Désormais, notre communauté de communes s'appellera « aux sources du Canal du Midi »



Le PLUI est enfin terminé



Lancé en 2017, le plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet de 6 ans d'études. Il a dû intégrer de nouveaux textes comme la loi climat et résilience. Il a anticipé le futur ZAN (zéro artificialisation nette). Il a été approuvé à l'unanimité. Ce document d'urbanisme commun aux 28 communes remplace donc les cartes communales et les PLU communaux.

Changement à la direction de la Landelle

Pascal Blanchon, directeur général de l'A.E.P. de la Landelle a souhaité poursuivre sa vie professionnelle vers de nouveaux horizons. Pendant 7 ans, il a consolidé, renforcé et diversifié la présence de la Landelle dans le Tarn et le Lauragais. Cette association s'est installée à Dourgne il y a un an. Un nouveau service ouvrira en 2024 à Villefranche de Lauragais. La Landelle est devenue, dans le domaine de la protection de l'enfance, l'interlocuteur incontournable des départements du Tarn et de la Haute-Garonne. M Blanchon est remplacé par Mme Charlotte Duru à qui nous formulons tous nos vœux de réussite.



Taxe foncière

Vous avez reçu en fin d'année le montant de votre taxe foncière. Vous avez pu constater une hausse significative qui mérite quelques explications.

D'abord les services du ministère des finances ont réévalué les bases d'imposition d'un peu plus de 7% . Cela augmente d'autant le montant de la taxe foncière même si les taux d'imposition restent inchangés.

Ensuite, s'est rajouté ce que certains médias ont appelé « l'impôt L.G.V. ».

En effet, le 31 Décembre 2022 la liste de 2340 communes des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie a été publiée au Journal Officiel où s'appliquera la nouvelle T.S.E. (taxe spéciale d'équipement). Cette nouvelle taxe servira à financer la construction de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse.

Les communes concernées sont situées dans un rayon de 60 km de la future ligne dont Palleville. Elle sera payée par les particuliers redevables de la taxe foncière et les entreprises soumises à la C.F.E. à partir de 2023 et cela pour une durée de 40 ans.

Le conseil municipal, lors du vote du budget en Avril 2023, est resté fidèle à sa ligne de conduite, à savoir, ne pas augmenter les impôts communaux, et si possible les baisser, ce qui a été le cas pour la redevance assainissement qui a diminué de 20% en 2023 .



Ordures ménagères : qu'est ce qui change en 2024 ?

D'abord, la collecte ne se fera plus en début de semaine, mais le Vendredi à partir de l'année prochaine.

Ensuite, le tri des biodéchets devient obligatoire dès 2024. Les biodéchets sont les déchets de cuisine (restes de repas, produits alimentaires périmés, épluchures, os, coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé.....).

Ils ne devront plus être jetés dans les poubelles vertes à partir du 1er janvier 2024.

La réduction, le tri et la valorisation d'un maximum de déchets comptent parmi les grands objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Votée en 2020, celle-ci entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Après l'extension des consignes de tri à 100% des emballages et papiers en 2023, la loi prévoit que tous les habitants aient la possibilité de trier à la source leurs déchets de cuisine au 1^{er} Janvier 2024. Dans les communes urbaines, les habitants pourront mettre leurs déchets dans des sacs de couleur orange, dans les communes rurales comme la nôtre, le compostage devient obligatoire.

En sortant les recyclables et les matières organiques de la poubelle noire, nous pouvons l'alléger des deux tiers de son poids.

Alors que les coûts de collecte ne cessent d'augmenter (taxe nationale, inflation.....) la réduction, le tri et la valorisation constituent des leviers indispensables pour maîtriser les dépenses.



Bien trié, je deviens
du compost
pour ton potager!

30 %

Un tiers de notre poubelle est constitué de matière organique facilement valorisable.



La collecte des déchets de cuisine avec un COMPOSTEUR

Le composteur individuel ou collectif est une solution efficace pour extraire ses déchets de cuisine de la poubelle et les valoriser chez soi ou à proximité. Toutes les collectivités chargées de la collecte des déchets en proposent à leurs usagers.

Ces composteurs permettent de transformer la matière organique en compost grâce à l'action de divers organismes vivants (insectes, vers de terre, bactéries...).

100 % naturel, le compost permet d'enrichir la terre du jardin ou des jardinières.



Comment ça fonctionne ?

- 1. Placer le composteur à même le sol**
Le contact direct avec la terre permet aux micro-organismes utiles au compostage de se développer.
- 2. Diversifier les apports**
Alterner déchets de cuisine et de jardin, déchets humides (épluchures, tontes...) et secs (branches, feuilles mortes, herbe sèche, cartons bruns...).
- 3. Brasser le compost**
Mélanger de temps en temps pour aérer le compost et éviter le tassement. Les micro-organismes ont besoin d'air pour respirer!
- 4. Surveiller l'humidité**
Le mélange doit être humide comme une éponge pressée.

Comment utiliser le compost ?

- Le paillage (3/6 mois)**
Déposé au pied des arbustes, le compost maintient l'humidité, protège le sol de l'évaporation et limite la pousse de mauvaises herbes.
- Le mélange en surface (7/8 mois)**
Le compost peut être épandu en couches minces et mélangé aux couches superficielles du sol pour l'enrichir.
- Le rempotage (10/12 mois)**
Le compost est utilisé en mélange avec la terre du jardin pour l'enrichir et apporter un amendement aux plantes.
- Attention : il ne doit pas être utilisé seul sur les semis.**
Le compost doit toujours être mélangé avec de la terre :
1/3 de compost + 2/3 de terre



■ les nuisances sonores, qu'elles soient d'origine humaine ou animale (chiens, volailles...), sont répréhensibles, même de jour ;

les horaires d'utilisation du matériel de jardin ou de bricolage sont réglementés par arrêté préfectoral (de 8h à 20h la semaine, de 9h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés)

■ le brûlage des végétaux, qui ne respecte ni le voisinage ni l'environnement, est interdit depuis 2012 ; des solutions alternatives existent (broyage, paillage, compostage...), qui permettent de valoriser nos déchets verts

■ la vitesse de nos voies communales est désormais limitée à 50 km/h

SIPOM de Revel: Tél: 05-62-71-22-83

site: <https://www.sipom.fr>

Centre de Gestion Comptable de Castres:

4 av Charles de Gaulle – 81100 Castres

Tél: 06-63-62-52-00

Communauté de Communes Aux Sources du Canal de Midi

Tél: 05-62-71-23-33

ENEDIS: Accueil service clients: 09-70-83-19-70 / Dépannage 24h24 7j/7

Tél: 09-72-67-50-81

Service raccordement: Tél: 09-70-83-19-70

Assistante sociale: Maison du département 53 avenue de Castres –
81700 Puylaurens.

Tél: 05-63-37-68-10

SDET: 05-63-43-21-40 site: <https://www.sdet.fr>

SIEMN: 05-63-82-54-82 site: <http://www.siemn-81.fr>



L'association Comité de Bassin d'Emploi (CBE)

Lauragais Revel Sorèzois, propose des actions et des services pour les personnes en recherche d'emploi ou de création d'activité, ainsi que pour les employeurs

Tél: 05 62 71 31 20



Bientôt 16 ans, pensez au recensement !

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre **16ème anniversaire**.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

1 ère étape : rendez-vous en mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin d'obtenir votre attestation.

2 ème étape : la journée de citoyenneté s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans.

Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement.

www.defense.gouv.fr/jdc

OBJECTIF CITOYEN

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Ta carte d'identité
Le livret de famille

POURQUOI ? Un justificatif de domicile
Pour être inscrit sur les listes électorales
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Boutique Jeunes et JAPUS

SGA



Vœux du maire

Le VENDREDI 5 janvier 2024

A 19H00

Suivi d'un apéritif dinatoire

INFOS PRATIQUES MAIRIE

Vanina CATSELIDES vous accueille uniquement l'après midi de 14h à 17h

Le lundi, mardi, jeudi, Et vendredi

Téléphone: 09.63.67.09.07

mail: mairiedepalleville@gmail.com

Site: palleville.fr